

Rapport Annuel sur la Lutte contre l'Esclavage Moderne

Préparé par : MBI PRODUITS DE FORAGE INC. et GROUPE MBI INC.

Date : 2024-12-02

1. Introduction

Le présent rapport est publié conformément à l'article 11. Ce rapport présente un aperçu des activités, des progrès et des défis rencontrés au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mai 2025 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale relative à la lutte contre l'esclavage moderne. La loi vise à éliminer toutes les formes d'esclavage moderne, y compris le travail forcé, la servitude pour dettes, la traite des êtres humains et le travail des enfants.

2. Contexte et Objectifs

La loi fédérale sur la lutte contre l'esclavage moderne a été adoptée en 2024 dans le but de renforcer les mécanismes de prévention, de protection et de sanction relatifs aux pratiques d'esclavage moderne. Les principaux objectifs de la loi sont :

- Renforcer les sanctions contre les exploitants.
- Améliorer les dispositifs de protection des victimes.
- Promouvoir des initiatives de sensibilisation et de prévention.
- Renforcer la coopération internationale pour lutter contre les réseaux de traite.

3. Structure, Activités et Chaînes d'approvisionnement

MBI PRODUITS DE FORAGE INC. et GROUPE MBI INC. (numéros d'entreprise respectifs : 1176548817 et 1168039056) sont des sociétés par actions constituées en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec (RLRQ, C. S-31.1), dont le siège social est situé au 110 rue Jacques-Bibeau, Rouyn-Noranda (Québec), J9Y0A3, Canada. Groupe MBI est composé d'une division canadienne et de deux filiales sud-américaines. Dans son ensemble, Groupe MBI compte près de 80 employés, dont un peu plus de 72 au Canada.

Nous fournissons des solutions de forage minier comprennent une gamme complète de produits de forage, en plus des foreuses d'exploration VersaDrill et géotechniques GtechDrill. Nous distribuons également les instruments de forage Reflex pour la collecte et l'analyse de données ainsi que les produits de fluides de forage AMC.

4. Politique et Processus de Diligence

Nous disposons présentement d'aucune politique ni de processus de diligence raisonnable visant et à prévenir et atténuer les risques liés à l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnements.

Toutefois, nous nous engageons à mettre en place une politique avant la production du prochain rapport et d'en faire la sensibilisation auprès de nos employés et notre chaîne d'approvisionnement.

5. Activités et Réalisations

- **Campagnes de Sensibilisation** : 0.
- **Interventions et Sauvetages** : 0
- **Sanctions et Procédures Judiciaires** : 0

6. Statistiques Clés

- **Nombre de Cas Signalés** : 0
- **Victimes Secourues** : 0
- **Sanctions Imposées** : 0

7. Défis Rencontrés et recommandations

Aucun défi rencontré et recommandation étant donné que nous n'avons pris aucune mesure pour prévenir et atténuer les risques liés au recours au travail forcé ou au travail des enfants, aucune mesure d'évaluation de leur efficacité n'a été mise en place.

8. Conclusion

L'année 2023-2024 a été marquée par des progrès significatifs dans la lutte contre l'esclavage moderne, mais des défis subsistent. Il est crucial de continuer à renforcer les efforts pour éliminer toutes les formes d'exploitation moderne et assurer la protection des victimes. Nous nous engageons à respecter les obligations de divulgations qui lui sont imposées par la Loi en matière de travail forcé et de travail des enfants au sein de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

9. Révision et approbation

Pour MBI PRODUITS DE FORAGE INC. et GROUPE MBI INC.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration 2023-2024.

Ayant le pouvoir de lier MBI PRODUITS DE FORAGE INC. et GROUPE MBI INC.



Mario Rouillier
Président
Membre du Conseil d'administration
2 décembre 2024